

République Française  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Molsheim  
COMMUNE DE DANGOLSHEIM

## **ARRETE Municipal n°17 du 08 octobre 2019.**

prescrivant une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dangolsheim ;

**Le Maire de la Commune de Dangolsheim,**

**Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants, R123-1 et suivants ;

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-19 ;

**Vu** la décision en date du 23/07/2019 de Madame la Présidente du tribunal administratif de Strasbourg désignant Monsieur Jean-Dominique MONTEIL en qualité de commissaire enquêteur ;

**Vu** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

### **ARRETE**

#### **Article 1.**

---

L'enquête publique porte sur le projet du Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Dangolsheim.

La commune de Dangolsheim est la personne morale responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Elle est représentée par M. Fabien BLAESS, maire.

#### **Article 2.**

---

La mission régionale de l'Autorité Environnementale a décidé de ne pas soumettre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme à évaluation environnementale par décision du 18 janvier 2018 et consultable sur le site internet suivant :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2018dkge12.pdf>

#### **Article 3.**

---

M. Jean-Dominique MONTEIL, Chef planificateur, demeurant 193, route de la Wantzenau, 67000 STRASBOURG a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la décision n°E19000145/67 en date du 23/07/2019 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

#### **Article 4.**

---

Au terme de l'enquête publique, après étude des demandes formulées lors de celle-ci, des avis des personnes publiques associées et du commissaire-enquêteur, le PLU sera éventuellement modifié puis approuvé par le conseil municipal de Dangolsheim.

#### **Article 5.**

---

L'enquête publique se tiendra pendant 19 jours (15 jours minimum si le PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale, 30 jours minimum si le PLU est soumis à évaluation environnementale), du lundi 4 novembre 2019 à 9 h au vendredi 22 novembre à 17 h en

Mairie de Dangolsheim  
62 route du Vin  
67310 DANGOLSHEIM

Toute correspondance postale relative à l'enquête peut y être adressée à l'attention du commissaire enquêteur.

#### **Article 6.**

---

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable sur le site internet suivant

<http://www.dangolsheim.fr>

Les observations et propositions peuvent être transmises au commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse mail suivante :

[pludangolsheim@laposte.net](mailto:pludangolsheim@laposte.net)

#### **Article 7.**

---

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable sur support papier ou sur un poste informatique, en mairie de Dangolsheim, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit lundi et jeudi de 10h30 à 12h00 – mardi et vendredi de 10h30 à 12h00 et de 16h00 à 19h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et proposition sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

#### **Article 8.**

---

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Dangolsheim

- le lundi 4 novembre de 9 heures à 12 heures ;
- le samedi 16 novembre de 9 heures à 12 heures ;
- le vendredi 22 novembre de 14 heures à 17 heures.

## Article 9.

---

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur durant un an, en mairie de Dangolsheim ainsi qu'à la Préfecture du Bas-Rhin aux jours et heures habituels d'ouverture.

Il sera également consultable durant un an sur le site internet de la commune.

## Article 10.

---

Un avis portant les indications du présent arrêté est

- Publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les deux journaux suivants :
  - Dernières Nouvelles d'Alsace
  - Est Agricole
- Publié sur le site internet de la commune quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci ;
- Affiché en mairie de Dangolsheim, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

## Article 11

---

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Sous-Préfète de Molsheim,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg,
- Monsieur le Commissaire Enquêteur.

A Dangolsheim, le 08 octobre 2019.

Le Maire :



Fabien BLAESS